



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2009/023

Genève, le 8 juin 2009

CONCERNE:

Résultats de l'atelier international d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable

1. La présente notification a été préparée par le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, et est diffusée à leur demande.
2. Cette notification vise à répondre à la préoccupation exprimée par les Parties à la 18^e session du Comité pour les plantes et à la 24^e session du Comité pour les animaux, selon laquelle elles n'avaient pas eu le temps d'assimiler les résultats de l'atelier international d'experts sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable accueilli par le Mexique en 2008. Les résultats de cet atelier sont présentés dans les documents [PC18 Doc 14.1](#) et [PC18 Doc. 14.2](#), et dans les documents [AC24 Doc. 9](#) et [AC24 Doc. 9.1](#). Le compte rendu complet de l'atelier est disponible seulement en anglais, à l'adresse:
http://www.conabio.gob.mx/institucion/cooperacion_internacional/TallerNDF/taller_ndf.html.
3. Les Parties sont priées de remplir le questionnaire ci-joint en consultation avec leurs autorités scientifiques.
4. Les questionnaires remplis devraient être renvoyés d'ici au 1^{er} septembre 2009 à l'autorité scientifique du Mexique à l'adresse courriel suivante: ndf@conabio.gob.mx, avec copie au Secrétariat à l'adresse courriel suivante: info@cites.org.
5. Les réponses à cette notification permettront aussi d'indiquer au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes les besoins de renforcement des capacités concernant la formulation des avis de commerce non préjudiciable. Les résultats de l'étude seront communiqués au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes sous forme de résumés (aucune référence nominative ne sera faite aux réponses des Parties).

QUESTIONNAIRE

Veillez cocher ou encercler les options comme requis

Nom de la Partie	
Nom et coordonnées de la personne répondant au questionnaire	

1. Quels sont les principaux taxons exportés par votre pays:		
a) Arbres		
b) Plantes pérennes		
c) Plantes succulentes et cycadales		
d) Géophytes et épiphytes		
e) Mammifères		
f) Oiseaux		
g) Reptiles et amphibiens		
h) Poissons		
i) Invertébrés aquatiques		
j) Autres		
2. Utilisez-vous les lignes directrices de l'UICN en formulant les avis de commerce non préjudiciable http://data.iucn.org/themes/ssc/our_work/wildlife_trade/cite_scop13/CITES/CITES-guidance-prelims.pdf	OUI	NON
Si c'est le cas, veuillez indiquer dans quelle mesure et dans quelles circonstances. Si ce n'est pas le cas, pourquoi?		
3. Outre les lignes directrices de l'UICN, utilisez-vous d'autres informations ou orientations en formulant les avis de commerce non préjudiciable?	OUI	NON
Veillez préciser		
4. Estimez-vous que les résultats de l'atelier sur les ACNP (voir plus haut les références et les hyperliens) complètent utilement les orientations disponibles pour formuler les ACNP?	OUI	NON
Veillez commenter		

<p>5. Le rapport résumé de l'atelier (http://www.cites.org/fra/com/AC/24/F24-09-01.pdf) a-t-il trouvé plusieurs aspects communs dans la formulation des avis de commerce non préjudiciable. Estimez-vous que le rapport résumé a identifié ces concepts de manière adéquate?</p> <p>(Veuillez répondre par oui ou par non à chacun des points de la liste établie ci-après et indiquer si d'autres questions importantes ne sont pas couvertes par cette liste)</p>	OUI	NON
a) Portée géographique de l'avis de commerce non préjudiciable	OUI	NON
b) Degré de confiance dans l'avis de commerce non préjudiciable	OUI	NON
c) Analyse des risques	OUI	NON
d) Réglementation des prélèvements	OUI	NON
e) Suivi et gestion adaptative	OUI	NON
f) Identification des spécimens	OUI	NON
g) Origine des spécimens	OUI	NON
h) Renforcement des capacités et partage des informations	OUI	NON
Veuillez faire d'autres commentaires si nécessaire		
<p>6. Tenant compte du fait que les problèmes de formulation des avis de commerce non préjudiciable peuvent varier d'un taxon à l'autre, lesquelles des difficultés suivantes jugez-vous dans l'ensemble les plus problématiques dans la formulation des ACNP?</p>	("1" = "les moins problématiques"; "4" = "les plus problématiques")	
Déterminer qu'il y a suffisamment d'informations disponibles à l'appui de l'avis de commerce non préjudiciable		
Evaluer le degré de risque associé à l'avis de commerce non préjudiciable		
Evaluer si le niveau de réglementation des pratiques de prélèvement est suffisant et s'il ne l'est pas, indiquer les réglementations supplémentaires requises		
Evaluer les effets du prélèvement et adapter en conséquence l'avis de commerce non préjudiciable		
Veuillez préciser		

7. Lesquels des composantes des résultats de l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable trouvez-vous les plus utiles?	("1 = "les moins utiles"; "3" = "les plus utiles")
Le compte rendu résumé (http://www.cites.org/fra/com/AC/24/F24-09.pdf)	
Les rapports des groupes de travail sur la taxonomie (http://www.cites.org/fra/com/PC/18/F-PC18-14-02.pdf et http://www.cites.org/fra/com/AC/24/F24-09-01.pdf); et	
Les études de cas (http://www.conabio.gob.mx/institucion/cooperacion_internacional/TallerNDF/taller_ndf.html)	
Veuillez commenter	
8. En plus des résultats de l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable et autres matériels existants, quelles orientations, telles que les lignes directrices de l'UICN, pourraient être utilement mises à disposition pour vous aider dans la formulation des avis de commerce non préjudiciable?	
9. Avez-vous d'autres informations que celles communiquées dans les rapports de l'atelier (études de cas, lignes directrices nationales ou régionales, expérience, etc.) susceptibles d'aider d'autres autorités scientifiques à formuler les avis de commerce non préjudiciable?	